

Compte Rendu du CTL du 03/06/2021 – DDFIP de l'Ain

Vos élus CFDT-CFTC : **Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) cftc.dgfip.01@gmail.com
Laetitia ALLEGRE (Suppléante) laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr
Claire DESGOUTTE (Experte) claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr

Ont siégé (présentiel et audio) : CFDT-CFTC, FO, Solidaires, CGT.

Réorganisation et fusion des SPF et SPFE de l'Ain au 14/10/2021 (pour avis) :

Il s'agit d'une 2^e présentation de ce sujet aux membres du CTL suite à un vote unanime CONTRE lors du CTL du 11/05/2021.

Le projet a fait l'objet de nouveaux échanges mais rien n'a été modifié dans le projet initial.

La Direction indique que la Mairie de Nantua a été saisie pour communication du Document Technique Amiante suite à la demande de vos élus CFTC-CFDT.

Vote : CFTC-CFDT, FO, CGT, Solidaires : **CONTRE**

Le projet n'ayant été ni amendé ni repoussé (contexte de crise sanitaire), vos élus CFTC-CFDT ne peuvent donc que voter à nouveau CONTRE.

SGC de Châtillon/Chalaronne : passage de la formule de travail de 4,5 jours à 5 jours et modification des plages horaires (pour avis) :

La Direction indique que le SGC de Châtillon sur Chalaronne ne répond plus aux critères cumulatifs pour rester au régime dérogatoire de 4,5 jours de travail par semaine, le nombre d'emplois de B et C implantés étant supérieur au plafond de 3 fixés par la DGFIP.

Les élus font remarquer que les Trésoreries qui ont rejoint la Trésorerie puis SGC de Châtillon étaient toutes au régime des 4,5 jours (Châtillon, Villars, Thoissey). La Direction avait maintenu le régime dérogatoire durant la période des fusions.

De plus, les agents ont signé une pétition demandant de surseoir à cet alignement sur le droit commun, jusqu'à fusion complète du SGC notamment avec la Trésorerie de Trévoux au 01/01/2022.

La Direction convient que l'on pourrait repousser la mise en œuvre de cette mesure à la date finale de montée en puissance du SGC de Châtillon (01/01/2022).

Vote : CFTC-CFDT, FO, CGT, Solidaires : **CONTRE**

Pour vos élus CFTC-CFDT, il n'était pas possible d'aller à l'encontre du souhait formalisé par les agents. De plus, le vote devait porter uniquement sur le régime horaire, ce qui de facto induisait le changement de régime du nombre de jours. Nous ne pouvions qu'être CONTRE.

Présentation du nouveau protocole « télétravail » applicable à la DGFIP (pour information) :

La Direction informe qu'actuellement, 40 000 agents de la DGFIP sont en régime de télétravail (6 000 avant la crise sanitaire). Fin mars 26% des agents était sur 4 à 5 jours de télétravail par semaine (moyenne nationale).

Dans l'Ain nous attendons la livraison de 100 nouveaux PC portables pour continuer d'équiper les agents. Ceci portera à plus de 500 le nombre d'agents munis de l'équipement nécessaire pour

CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental
Frédéric SCHMITTER

DDFIP de l'Ain
11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
cftc.dgfip.01@gmail.com

Section Locale CFTC Finances Publiques
Bureau 071 (RDC bât DDT)
situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
cftc.dgfip.01@gmail.com

pouvoir télétravailler, ce qui met notre Direction en haut de classement.
Le taux moyen de télétravail est de 32 à 35% sur une semaine glissante.

Nouveautés du protocole :

- Transfert de la décision d'accord ou de refus sur les Chef de services.
- Responsabilisation des managers sur l'organisation de leurs services, incluant le télétravail.
- Obligation de formation des agents demandeurs du télétravail.
- Formation des managers au télétravail et à la gestion de leurs équipes en télétravail.
- Entretien préalable à la demande.
- Formalisation de la demande, de l'accord ou du refus (motivé) sur SIRHIUS.
- Recours possibles si refus (hiérarchique, CAP, TA).
- Plafond de 3 jours de télétravail par semaine avec 12 jours flottants annuels minimum.

Vos élus CFTC-CFDT ont fait remarquer que l'obligation de formation ne concerne que les agents alors que les managers sont invités à le faire. Cette nuance de langage est révélatrice de la difficulté que semble avoir la DG à passer de la culture du contrôle à celle de la confiance alors que c'est tout l'esprit du dispositif de télétravail et de ce protocole. Le logiciel intellectuel de la haute hiérarchie de la DGFIP aurait-il besoin d'une « mise à jour » pour reformater cet anachronisme... ?

Accompagnement au changement :

Les managers doivent s'approprier ces nouvelles façons de travailler, d'organiser et animer leurs équipes. Une abondante littérature existe pour les former et les informer. La Direction va organiser des rencontres des Chefs de services afin de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques de management. Ceci est indispensable en complément des formations afin de pouvoir homogénéiser les pratiques (par métiers) et leur permettre d'en assimiler toutes les modalités.

Pour vos élus CFTC-CFDT, la formation et les échanges entre agents, managers, direction, sont la clef pour permettre à tous de passer de la mesure d'urgence d'un télétravail massif à marche forcée, à un régime de croisière dans lequel chacun pourra y trouver ses marques. Télétravailler, manager à distance ou en présentiel, des équipes en présentiel et/ou en télétravail, ne s'improvise pas. La situation de crise a présidé à une vitesse de déploiement du télétravail sans précédent pour répondre à la nécessaire protection des personnes tout en préservant les capacités de travail. Il faut désormais tirer les enseignements de l'expérience et cadrer l'exercice sans tomber dans un normatif excessif au risque de bloquer la machine. Sachons évoluer vers la souplesse, l'équilibre et la confiance.

Questions diverses posées à la Direction :

Les jours flottants pourront-ils être mobilisés lors d'aléas climatiques (canicule, neige...) ?

Réponse : le protocole ne le prévoit pas texto. Mais les Chefs de services sont invités à gérer ces aléas au mieux et pourquoi pas avec les jours flottants.

Les box d'accueil du site de la Grenouillère sont insuffisants. Peut-on en ajouter ?

Réponse : la question est prise en compte. On va voir ce qu'il est possible de faire (création ou révision des occupations).

CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental

Frédéric SCHMITTER

DDFIP de l'Ain

11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

cftc.dgfip.01@gmail.com

Section Locale CFTC Finances Publiques

Bureau 071 (RDC bât DDT)

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

cftc.dgfip.01@gmail.com

A-t-on une chance de voir arriver prochainement un nouveau DDFIP ?

Réponse : le nom n'est pas connu mais il semblerait que la nomination soit prévue sous peu (suivre le JO).

Quand les archives du CDIF de Nantua vont-elles être transférées à Bourg ?

Réponse : du 28 au 30 juin 2021. Les agents qui souhaitent travailler à distance avant les travaux d'aménagement du SPF pourront le faire mais devront prévoir des passages à Bourg pour récupérer les dossiers dont ils auront besoin.

Les coûts des fluides consommés par les agents en télétravail va-t-il être indemnisé ?

Réponse : il s'agit d'un problème « fonction publique » en étude interministérielle.

Qu'est-ce qu'une distance raisonnable pour les sites de télétravail (motif de refus) ?

Réponse : rien n'est fixé mais à voir au cas par cas. Une heure et demi semblerait un plafond pratique et de bon sens.

Peut-on attribuer un clavier et une souris supplémentaires aux agents équipés d'ultra portables (absence de pavé numérique) ?

Réponse : rien ne s'y oppose. Ce n'est pas onéreux. Faire remonter les besoins.

Des réunions d'information « mutations locales » seront-elles organisées et à quelle date ?

Réponse : les CAP n'ont plus la compétence « mutations ». La DGFIP ne souhaite pas que ce genre de réunion se poursuive afin de ne pas créer des CAPL « informelles ». Les nouveaux principes du dialogue social préconisent à ce sujet des rencontres bilatérales avec les organisations syndicales.

Vos élus CFTC-CFDT regrettent ces réunions qui étaient un moment privilégié d'échanges collectifs avec la Direction, permettant souvent d'apporter des solutions collégiales à des problèmes individuels.

Séance levée à 13h.

Respecter les règles sanitaires, de distanciation physique et les gestes protecteurs, c'est vous protéger en protégeant les autres.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous en cas de besoin, notamment pour vos demandes de télétravail.



CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental

Frédéric SCHMITTER

DDFIP de l'Ain

11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

cftc.dgfip.01@gmail.com

Section Locale CFTC Finances Publiques

Bureau 071 (RDC bât DDT)

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

cftc.dgfip.01@gmail.com